

veau, persistèrent dans leur résolution. Henri III, pressé de s'expliquer, se borna à promettre « qu'il pourvoit son royaume de telle sorte, qu'il ne serait jamais gouverné par un roi hérétique » et il invita l'archevêque d'Embrun à communiquer cette déclaration aux chambres. Quelques députés proposèrent d'exclure de la couronne tous ceux qui avaient été hérétiques depuis l'âge de quatorze ans, et ceux qui depuis 1585 avaient fait acte d'attachement à la nouvelle religion. Mais cette proposition ne fut point accueillie. Tout en faisant mine de préparer l'édit sollicité par les États, le roi travaillait habilement à obtenir de Rome, par l'entremise du légat Morosini, l'absolution du prince de Conti et du comte de Soissons qui, à l'exemple du roi de Navarre, avaient, depuis la Saint-Barthélemy, embrassé la communion réformée, et s'étaient soumis ensuite à l'autorité royale. Ces démarches furent couronnées de succès, et l'absolution pontificale, en préparant ultérieurement à Henri de Bourbon les voies au trône, contribua puissamment à traverser les entreprises et les projets du duc de Guise.

L'invasion du marquisat de Saluces par le duc de Savoie, qui eut lieu à cette époque, augmenta le désordre et l'irritation des esprits. Ce prince lui donna pour prétexte la crainte que Lesdiguières ne s'en emparât pour le compte des Huguenots. Les ennemis du roi prétendirent que cette invasion était concertée avec lui pour éviter de faire la guerre aux calvinistes, et ceux du duc de Guise soutinrent, au contraire, que le duc de Savoie était d'accord avec ce prince. En homme habile, Guise vint lui-même supplier le roi de déclarer la guerre à la Savoie, et de charger son frère, le duc de Mayenne, de la conduite des opérations; mais il eut soin de faire rassurer secrètement Charles-Emmanuel (1),

(1) De Thou, liv. XCII.